Participation financière

En fonction des revenus du ménage et de la composition familiale.

Frais de déplacements

Sur le territoire du MAILLON 4 € par jour et par déplacement de garde à domicile (5 € en dehors)



Inscription

Pour bénéficier de notre service garde à domicile, il est conseillé de téléphoner au préalable (idéalement 8 jours à l'avance) afin de nous permettre la constitution de votre dossier.

RENSEIGNEMENTS GSM 0476/40.19.68

social@le-maillon.be www.le-maillon.be

Tél. (019)86.03.62

Une permanence est assurée du lundi au vendredi de 9h à 13h.



Chaussée de Tirlemont, 7B 4260 BRAIVES

Territoire

Les entités communales de :

Braives,
Burdinne,
Fernelmont,
Hannut,
Héron,
Verlaine,
Villers-le-Bouillet,
Wanze

L'extension du service à <u>toutes</u> <u>entités limitrophes</u> peut être envisagée.

Prise en charge des bénéficiaires

- Service de 24 gardes à domicile
 - 365 jours/ an 24 H/24
 - 30 heures maximum par semaine et par famille.

Pour qui?

Ce service s'adresse à toute personne, quel que soit son âge, malade ou en perte d'autonomie sur le territoire que le MAILLON a décidé de couvrir et dont l'état de santé requiert la présence d'une garde à domicile.

Comment faire appel?

De 9h à 13h en téléphonant au

(019)86.03.62



Tarification

Taux horaire variant de 4.08 à 7.14 € : indexé selon l'indice salaire.

Tarif nuit: 65 €

Hors territoire : 9.69 €/ heure — Tarif nuit : 80 Tarifs Dimanche + jour férié: majorés de 509

Tarif de **garde** ou d'<u>urgence</u> : Majoré de 50 %

Une journée de 24 h s'entend de 7 h à 7h. La nuit de 22 à 7 h. Tout quart – d'heure commencé est due.

<u>Transport des patients</u> Pour les communes partenaires :

7.14€/h + 4 € de déplacement + 0.50 € par km parcouru Hors territoire partenaires : 9.69 €/h + 5 € de déplacement + 0.50 € par km parcouru.